

Règlements de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette

PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE JOLIETTE
COMTE DE JOLIETTE

REGLEMENT NUMERO 26-1985

Pour modifier le règlement de contrôle
intérimaire numéro 09-1983 pour permettre
la réalisation de travaux de mise en
place d'étangs aérés

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Joliette est en vigueur depuis le 24 mars 1983;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Charles Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies ont demandé que le règlement de contrôle intérimaire soit modifié pour permettre la réalisation de travaux de mise en place d'étangs aérés;

ATTENDU QU'il est possible que d'autres municipalités désirent procéder à la mise en place d'étangs aérés;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session régulière du 14 mai 1985;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur François Arnault, appuyé par Monsieur Gaby Larrivée

ET RESOLU qu'un règlement portant le numéro 26-1985 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 09-1983 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 L'article 36 du règlement 09-1983 est amendé en ajoutant à la suite de la liste des usages permis ce qui suit:

- Les étangs aérés aux conditions suivantes:
 - * qu'une étude d'impact sur l'environnement soit produite au moment de la demande de permis;
 - * que les plans et devis soient préparés par un ingénieur

ARTICLE 2 L'article 40 du règlement 09-1983 est amendé en ajoutant à la suite de la liste des usages permis ce qui suit:

- Les étangs aérés aux conditions suivantes:
 - * qu'une étude d'impact sur l'environnement soit produite au moment de la demande de permis;
 - * que les plans et devis soient préparés par un ingénieur

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

ADOpte LE 11 juin 1985.

PUBLIE LE 19 juin 1985.

Approuvé par le Ministre des Affaires municipales le 26 juillet 1985

Louis Grypinich
Louis Grypinich, sec.-trésorier

Gilles Courchesne
Gilles Courchesne

CÔPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 25^{ème} JOUR DU MOIS DE
..... mars 1987

Louis Grypinich